

Réponse de la Municipalité

à l'interpellation de M. Jean-Luc Chollet
déposée le 28 janvier 2018

« Swiss Expo, ville de Lausanne : je t'aime, moi non plus »

Rappel de l'interpellation

« Pour sa 16^e édition sur le site de Beaulieu, Swiss Expo a remporté un succès qui n'a cessé de se confirmer depuis sa localisation à Lausanne.

Cette quintessence des capacités professionnelles de nos éleveurs a réussi l'exploit de se hisser au troisième rang des expositions-concours de rang mondial derrière Madison et Toronto.

Désormais, le nom de Lausanne fait partie du vocabulaire de l'élite mondiale des éleveurs et spécialistes en génétique bovine.

Signalons au passage qu'avec plus de 6500 nuitées en provenance de 28 pays, la contribution de Swiss Expo à l'hôtellerie lausannoise est loin d'être anodine.

Ce tableau encourageant a néanmoins été ça et là entaché d'un certain nombre de difficultés relationnelles avec quelques services communaux qu'il importe de tirer au clair afin que, dans la mesure du devenir du site de Beaulieu, Swiss Expo puisse continuer de porter haut les couleurs de l'élevage helvétique et faire rayonner l'attractivité de notre ville et de sa région.

Dès lors nous nous permettons de poser quelques questions à la Municipalité, la remerciant d'avance d'y répondre dans un délai relativement bref.

En effet, les questions liées à l'organisation de la prochaine édition, début 2019, requièrent une clarification rapide de la situation. »

Introduction

La Municipalité tient en préambule à rassurer M. l'interpellateur sur le fait qu'elle accorde effectivement une grande importance à la poursuite du salon « Swiss Expo » à Lausanne. Il lui semble particulièrement intéressant d'accueillir une telle manifestation en milieu urbain, non seulement pour donner une visibilité aux éleveurs de ce pays mais aussi pour tenir compte de son rôle de lien entre la ville et la campagne. Elle ne souhaite nullement que cette manifestation d'envergure ne prenne plus ses quartiers à Beaulieu où elle est la bienvenue.

A cet égard, la Municipalité tient également à rappeler que le groupe MCH avait pris la décision de ne plus organiser Swiss Expo en 2018, considérant le partenaire pas assez fiable. Convaincue de l'intérêt de la manifestation, la Fondation de Beaulieu, avec le plein appui des représentants de la Ville au sein de son Conseil, a toutefois décidé d'en assurer directement l'organisation. Si la Ville de Lausanne ne saurait en aucun cas se substituer à l'organisateur, il est toutefois important de rappeler qu'elle a pesé pour que cette manifestation puisse avoir lieu en 2018 comme ce fut le cas les années précédentes.

Concernant les supposées difficultés relationnelles entre quelques services communaux et l'organisateur, il convient de s'attacher aux faits.

Tout organisateur de manifestation est tenu au respect de certaines obligations à l'égard de la Commune de Lausanne et les services lausannois sont rompus à accompagner chacun d'entre eux tout au long du processus de mise en œuvre de la manifestation. Vu le nombre de manifestations et l'envergure de certaines d'entre elles, il est possible d'affirmer de manière générale que les choses se déroulent de façon positive et constructive. Cependant, le climat dans lequel se déroulent ces différents échanges dépend aussi de l'attitude de l'organisateur.

De même, tout organisateur de manifestation qui ne s'est pas acquitté de ses obligations financières à temps ne se voit en principe pas délivrer d'autorisation pour de nouvelles éditions de sa manifestation

avant d'avoir réglé ses arriérés. Cas échéant, il peut lui être demandé de déposer un acompte au titre de garantie des prestations qui vont être engagées en sa faveur. Cette situation est rare mais pas unique ; en général et pour des raisons d'image, l'organisateur se garde d'en faire état publiquement.

Dans le cas de Swiss Expo, et compte tenu des expériences vécues à l'occasion d'éditions précédentes de la manifestation, une garantie de CHF 15'000.- a été requise pour les frais engagés par le Service de protection et de sauvetage (SPSL), mandaté à la demande de cet organisateur pour assurer diverses prestations de sécurité incendie. Ce montant a été déterminé sur la base de l'édition 2016, en tenant compte de ce qui serait au minimum dû par cet organisateur. Celui-ci a versé le montant demandé à temps.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : La Municipalité peut-elle expliquer comment la facture relative à la sécurité incendie a pu passer de CHF 9000.- en 2015 à un devis de CHF 40'000.- pour 2018 pour les mêmes prestations ?

Suite à l'introduction de la loi du service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS) du 2 mars 2010 et des règlements d'application du 15 décembre de la même année, le SDIS Lausanne-Epalinges a dû modifier son règlement.

A cette occasion, il a été décidé de réviser l'entier du tarif de facturation des engagements des sapeurs-pompiers, y compris le tarif des soldes des sapeurs-pompiers volontaires, en valorisant leur travail, eu égard à la formation suivie et aux diverses activités pratiques effectuées tout au long de l'année. Ce nouveau tarif est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2015.

Dès lors, en janvier 2015, Swiss Expo a pu bénéficier de l'ancien tarif, qui fixait un coût par sapeur-pompier au forfait de CHF 150.- par service (+ 6h de garde). Un montant de CHF 9'028.- (HT) a été facturé.

En revanche, pour les éditions 2016 et 2018, l'offre Swiss Expo se basait sur le nouveau tarif, soit un coût par sapeur-pompier de CHF/h 60.- (CHF 460.- par tranche de garde de 8h), le tarif forfaitaire ayant été abandonné.

En 2016, les coûts se sont élevés à CHF 28'618.- (HT), montant ramené, pour tenir compte du fait que le nouveau tarif venait d'entrer en vigueur, à CHF 14'000.-.

Par ailleurs, le tournus horaire nécessaire a été augmenté de 3.5 jours en 2015 à 5.5 jours en 2018. Cette augmentation du nombre d'heures du dispositif de prévention correspond à l'augmentation de la présence des exposants sur le site, et donc du risque, nécessitant une adaptation du dispositif.

Le tournus horaire a été fixé de la manière suivante : six sapeurs-pompiers de 7h à 15h, six sapeurs-pompiers de 15h à 23h et quatre sapeurs-pompiers de 23h à 7h.

C'est pourquoi, compte tenu du tarif horaire et de l'augmentation du nombre de jours, un montant final de CHF 40'403.- a été fixé.

Cependant, à titre exceptionnel et afin d'apporter un soutien à cette manifestation, ce montant a été réduit à bien plaisir de 50%, frais de subsistance en sus, soit une facture ramenée à CHF 21'317.- (TTC).

Question 2 : Sachant qu'une proximité directe entre les manifestants antispécistes et les personnes engagées à Swiss Expo pouvait faire courir le risque d'une confrontation, la Municipalité peut-elle nous donner les éléments qui l'ont conduite à autoriser une telle manifestation à l'intérieur de l'enceinte de Beaulieu ?

La manifestation Swiss Expo ne s'étendait pas à l'ensemble de l'enceinte de Beaulieu et n'occupait que les halles nord et, pour ce qui est de la billetterie uniquement, l'entrée du bâtiment principal. Lors du dépôt de la demande d'autorisation de manifestation, les jardins de Beaulieu, qui appartiennent au domaine public, ne devaient pas être occupés par des exposants mais demeurer libres. En dernière minute, l'organisateur a modifié son concept et a fait usage de ces surfaces, mettant ainsi la police devant le fait accompli. La manifestation antispéciste, statique, avait pourtant été précisément

autorisée à une distance suffisamment éloignée des halles nord pour éviter toute confrontation. Les services de la Ville, et en particulier la Police, avaient donc pris toutes les précautions utiles.

Sur le fond, il y a lieu de rappeler que la marge de manœuvre de l'autorité communale demeure très réduite. Les rassemblements et actions à but d'idées, tels que la manifestation antispéciste dont il est ici question, peuvent en effet se prévaloir des garanties constitutionnelles découlant des libertés d'expression et de réunion auxquelles la Municipalité est au demeurant attachée. Ces libertés impliquent aussi que le message à délivrer puisse l'être dans un contexte qui ne le vide pas de sa substance. Autrement dit, le principe d'une telle manifestation est que le destinataire puisse en être le témoin. Ce principe explique que la manifestation ait été autorisée à une distance raisonnable de l'exposition Swiss Expo.

Au vu des éléments indiqués ci-dessus, des précautions prises par la police s'agissant du lieu de la manifestation et tenant compte enfin du fait que ce genre de rassemblement n'avait suscité aucun débordement lors d'éditions précédentes, la Ville n'avait aucune base légale lui permettant d'interdire cette manifestation.

Sans prendre parti pour tel ou tel point de vue exprimé, la Municipalité rappelle qu'elle a toujours veillé à ce que le débat d'idées puisse avoir lieu de manière publique. Il lui tient en effet à cœur de permettre aux opinions les plus divergentes de s'exprimer, si possible dans un climat respectueux et serein de part et d'autre. Elle souligne la qualité du travail effectué par la Police à cette occasion et son rôle décisif dans le maintien de l'ordre public.

Question 3 : Au vu de l'aura internationale acquise au fil des ans par Swiss Expo et ses retombées pour notre ville en termes de notoriété, la Municipalité peut-elle se prononcer quant à sa volonté ou pas de maintenir ce fleuron de l'élevage mondial à Beaulieu ?

La Municipalité, comme indiqué en préambule, estime que cette manifestation a parfaitement sa place parmi l'offre de foires et d'expositions qui ont lieu chaque année à Beaulieu. A aucun moment, elle n'a remis en cause sa présence et sa pérennité. Cependant il est attendu de la part de l'organisation une certaine rigueur dans le respect de ses obligations et des exposants une attitude respectueuse des libertés constitutionnelles applicables à tous. Cette même attitude est bien entendue aussi exigée des manifestants antispécistes.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 15 mars 2018.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter

